ILD 8

La gestion des ressources humaines est renforcée dans sa dimension territoriale et sa dimension genre

ILD 8	La gestion des ressources humaines est renforcée dans sa dimension territoriale et sa dimension genre			
Type d'ILD	**Extensibilité**	**Unité de mesure**	**Montant total alloué (USD)**	**En % du montant total du financement**
Produit	Non	Texte	11,800,000 9,800,000 (IDA) 2,000,000 (PME additionnel)	2.97%
Période	**Valeur**		**Montant alloué (USD)**	**Formule**
Valeur de référence	0			
Année 1 Janvier -décembre 2023	RLD 8.1 MENA a défini le cadre organisationnel de la régionalisation des recrutements		**RLD 8.1 : 200,000**	RLD 8.1 : 200,000 pour le cadre organisationnel de la régionalisation des recrutements
Année 2 Janvier -décembre 2024	RLD 8.2 : Le MENA a organisé le recrutement régionalisé dans les districts ou régions		**RLD 8.2 : 1,600,000**	RLD 8.2 : 1,600.000 dollars pour le recrutement des enseignants du préprimaire et primaire organisé au niveau régional
Année 3 Janvier -décembre 2025	RLD 8.3 : Le MENA a organisé le recrutement régionalisé dans les districts ou régions		**RLD 8.3 : 1,600,000**	RLD 8.3 : 1,600.000 dollars pour le recrutement des enseignants du préprimaire et primaire organisé au niveau régional
Année 4 Janvier -décembre 2026	RLD 8.4 : Le MENA a organisé le recrutement régionalisé dans les districts ou régions RLD 8.5: MENA a affecté 100% des stagiaires CAFOP dans les districts ou les régions où ils ont réussi leurs examens d'entrée au CAFOP		**RLD 8.4 : 1,600,000** **RLD 8.5 : 1.600.000**	RLD 8.4 : 1,600.000 dollars pour le recrutement des enseignants du préprimaire et primaire organisé au niveau régional RLD 8.5 : Décaissement de 400,000 USD pour 70% des stagiaires CAFOP affectés pour leur stage de troisième année dans le district ou la région où ils ont passé le concours d'entrée ; 400,000 USD pour chaque augmentation de 10 % jusqu'à un maximum de 100%
Année 5 Janvier -décembre 2027	RLD 8.6 : Le MENA a organisé le recrutement régionalisé dans les districts ou régions RLD 8.7: MENA a affecté 100% des enseignants dans les districts ou les régions où ils ont réussi leurs examens d'entrée au CAFOP		RLD 8.6 : 1.600.000 RLD 8.7 : 1.600.000	RLD 8.6 : 1,600.000 dollars pour le recrutement des enseignants du préprimaire et primaire organisé au niveau régional RLD 8.7 : Décaissement de 400,000 USD pour 70% des nouveaux enseignants affectés pour leur stage de troisième année dans le district ou la région où ils ont passé le concours d'entrée ; 400,000 USD pour chaque augmentation de 10 % jusqu'à un maximum

	RLD S8.8 : Les femmes accèdent davantage aux postes de chefs d'établissement	RLD S8.8: 2.000.000	de 100%

ILD 8	**La réforme de la régionalisation du recrutement est mise en œuvre**
Description	Cet ILD vise à inciter le gouvernement à mettre en place la réforme de la régionalisation des recrutements. Cette réforme doit notamment (i) permettre d'accroitre les recrutements dans les régions les plus nécessiteuses en termes d'enseignants qualifiés et (ii) limiter fortement les turn-over voir l'abandon de poste
Source de données/Agence	MENA, DRH
Entité de vérification	Agent de vérification indépendant
Procédure	RLD 8.1 : La vérification sera basée sur la revue des documents pertinents partagés par MENA (inspection générale) afin de confirmer la définition du cadre organisationnel de la régionalisation des recrutements dans les districts et régions. Ce cadre doit préciser i) les modalités pour la mise à jour des bases de données, ii) les modalités pour l'analyse et la régulation des besoins, iii) les modalités d'organisation du concours dans les CAFOP, iv) les modalités de la régionalisation des recrutements et notamment les modalités d'affectation dans les zones géographiques à l'issue de la formation, v) les modalités de digitalisation du suivi administratif des étudiants des CAFOP incluant la digitalisation de leurs décisions d'affectation. Ce cadre comportera notamment trois arrêtés : le premier décrivant les modalités d'organisation des concours (sur la base de la définition des besoins), le deuxième décrivant les modalités de mise en stage en responsabilité dans les bassins de recrutements et le troisième décrivant les modalités pour la prise de service des enseignants. RLD 8.2/8.3/8.4/8.6 : La vérification sera basée sur la revue des documents pertinents (compte rendu de l'organisation des concours formulé par la DECO) afin de confirmer que le concours du CAFOP a été organisé sur l'ensemble du territoire selon les nouvelles modalités d'affectation précisées dans le nouveau cadre organisationnel sur la régionalisation des recrutements. Les examens doivent être mis en place dans les 16 CAFOP existants et dans tout nouveau CAFOP qui pourrait ouvrir pendant la durée du programme. RLD 8.5 : La vérification sera basée sur la revue des documents sources pertinents pour confirmer que les élèves-maitres de fin de 2ème année du CAFOP issus du recrutement régionalisé ont reçu par voie électronique leur décision d'affectation pour leur stage en responsabilité dans la zone géographique couverte par leur centre de formation. Cette décision doit être envoyée électroniquement avant fin juillet 2026. RLD 8.7 : La vérification sera basée sur la revue des documents sources pertinents pour confirmer que les nouveaux enseignants, issus du recrutement régionalisé, ont reçu par voie électronique leur décision d'affectation pour leur prise de poste dans la zone géographique couverte par leur centre de formation. Cette décision doit être envoyée électroniquement avant fin juillet 2027. RLD S8.8 : La vérification sera basée sur la revue de la documentation pertinente fournie par la DRH (listes des postes de Principaux de collège de proximité à pourvoir fournies par la DRH et l'Arrêté de nomination signée par l'autorité compétente).

(**Source** : PAD, avril 2024)